

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 45 (2021-2026) de Mme et MM. Bernhard Altermatt, Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Samuel Jordan (PS), Gilles Bourgarel (Vert·e·s) et Maurice Page (CG-PCS) demandant d'étudier la possibilité d'apposer des plaquettes ou des panneaux didactiques à côté de certaines plaques de rues ou de places en ville de Fribourg

En séance du 5 avril 2022, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 45 de Mme et MM. B. Altermatt, V. Kohler, S. Jordan, G. Bourgarel et M. Page lui demandant d'étudier la possibilité d'apposer des plaquettes ou des panneaux didactiques à côté de certaines plaques de rues ou de places en ville de Fribourg.

# Résumé du postulat

Le postulat n° 45 propose au Conseil communal d'analyser – en collaboration avec les milieux compétents – si certains noms de rues ou de places existants devraient être accompagnés de panneaux explicatifs permettant de comprendre le contexte historique des événements auxquels ils font référence et dans lequel les personnes mentionnées ont vécu.

Le but de ces panneaux ou plaquettes serait d'expliquer et de contextualiser des éléments présents dans le paysage urbain contemporain, donc de transmettre un savoir. Si ce type de projet a généralement une visée touristique, le présent postulat va au-delà de cet aspect pragmatique et informatif. En effet, de tels panneaux permettraient de remettre en perspective historique le choix de noms de rues ou de places et qui peuvent parfois être sujets de débats.

L'une des modalités envisagées par les postulants est de donner mandat au secteur Archives et Patrimoine de la Ville de Fribourg avec, le cas échéant, l'éventuelle collaboration des commissions toponymiques et de nomenclatures compétentes, des domaines spécialisés de l'Université et des deux sociétés d'histoire du canton de Fribourg.

Cette démarche contribuerait également à augmenter l'attractivité touristique de notre ville.

## Réponse du Conseil communal

## 1. Etat de la situation

Avec plus de 400 dénominations cadastrales (noms de rues et de places), les emplacements méritant potentiellement une contextualisation historique sont très nombreux. En effet, près de 86 personnalités, Saintes et Saints compris, sont honorées par des dénominations en ville de Fribourg.

Bien que les plaques les plus récentes comprennent quelques éléments biographiques, comme par exemple celle consacrée à Liselotte Spreng, les passantes et les passants ne disposent encore que de peu d'éléments informatifs. De plus, outre des lieux symboliques et/ou touristiques, d'autres emplacements tels que la route du Fort-Saint-Jacques ou celle de la Fonderie, dont le nom raconte un pan important de l'histoire de la cité, mériteraient également une contextualisation.

Au-delà des seuls noms de rues et de places, et afin de compléter la démarche, il convient d'ajouter ici que de nombreuses œuvres patrimoniales appartenant à la Ville mériteraient également une notice, à l'instar de la Pleureuse de la Rue de Romont, de la Grue se trouvant à proximité du Funiculaire, des crucifix historiques de la Rue de Morat ou de Bourguillon ou encore de la statue du Père Girard sur la Place des Ormeaux.

La mise en place de telles notices dans l'espace public concerne donc potentiellement de très nombreuses rues, places et œuvres artistiques en ville de Fribourg. De fait, une priorisation s'avère nécessaire.

## 2. Première initiative à la Place de Nova-Friburgo

Afin de répondre à un besoin clairement identifié et de mener une première expérience, une plaque de bronze commémorative, faisant office d'opération test, a été inaugurée le 16 mai 2022 sur la Place de Nova-Friburgo. Afin de permettre aux visiteuses et visiteurs d'approfondir les explications indiquées sur la plaque, en trois langues (français, allemand et portugais), une notice historique a été rédigée par le secteur Archives et Patrimoine, en collaboration avec le secteur de la Communication. Ce texte a été mis à disposition du public sur le site internet de la Ville dans quatre langues: français, allemand, anglais et portugais (cette dernière en raison du contexte particulier en lien avec le nom de la place). L'accès à ces pages internet se fait par le biais d'un code QR placé sur un panneau d'information situé à proximité de la plaque en bronze. Le panneau a par ailleurs déjà été endommagé (voir photo), moins d'une année après l'apposition du code QR.



Code QR donnant accès en quatre langues au contexte historique à la Place de Nova-Friburgo apposé en mai 2022

Ce texte, accompagné d'une image ainsi que de références renvoyant vers d'autres sites explicatifs, permet de présenter l'histoire de l'aventure migratoire fribourgeoise au Brésil, de la contextualiser et de créer ainsi des liens avec la réalité actuelle. Cela permet aussi de désamorcer de potentielles polémiques sur les questions de l'esclavage.

Il est à relever que la rédaction d'un tel texte est une tâche complexe et chronophage, nécessitant de larges connaissances afin d'arriver à un résultat complet mais synthétique et accessible à un large public. Le secteur Archives et Patrimoine a pu mener à bien cette mission sans devoir faire appel à la Commission cantonale de nomenclature (la seule compétente dans le domaine mais dont les missions sont différentes) ou à un groupe de travail constitué d'autres organes et d'experts externes comme proposé par les postulants. Seul le Service cantonal des Biens Culturels a été consulté pour un avis. Dans ce cas précis, l'intégration d'experts externes aurait certes pu amener des compétences supplémentaires mais aurait complexifié et ralenti la démarche.

Au travail de rédaction du texte de base s'ajoutent des travaux de traduction, de mise en page du site internet ainsi que la réalisation des supports. Pour ces derniers, il est apparu que les codes QR sont la manière la plus pertinente de donner accès à une information complète et multilingue. Même si ce choix limite l'accès aux seules personnes disposant d'un smartphone, il fait l'économie de la mise en place de grands panneaux pouvant d'ailleurs facilement être l'objet de déprédation. Selon les statistiques, la page quadrilingue "Place de Nova-Friburgo" du site internet de la Ville a été consultée, entre mai 2022 et février 2024, de la manière suivante:

Page en français	1242 consultations
Page en allemand	382 consultations
Page en anglais	30 consultations
Page en portugais	19 consultations
Durée moyenne de consultation	4.5 minutes

Ces statistiques soulignent la consultation fréquente de la page en français, qui est d'ailleurs souvent lue de manière attentive. Elles démontrent toutefois aussi qu'il n'est pas nécessaire de généraliser la mise à disposition de traductions à visée touristique (en langues étrangères), à l'exception peut-être de quelques emplacements phares.

La réalisation des supports pour les codes QR soulève également des questions d'ordre pratique, notamment en ce qui concerne la matière du support et son emplacement. Dans certains cas, il sera nécessaire de prévoir des supports à même le sol. Dans d'autres, ils devront être apposés sur des murs de bâtiments qui, par ailleurs, appartiennent souvent à des privés. Dans le cas de la Place de Nova-Friburgo, la solution a été simple et rapide. Dans certaines situations, en revanche, la démarche pourrait être compliquée et longue jusqu'à l'obtention de l'autorisation des propriétaires du bâtiment.

En conclusion, cette première initiative a confirmé l'utilité de telles notices pour le public ainsi que la simplicité de l'utilisation de codes QR pour en assurer un accès en ligne. Elle a également démontré que sa réalisation est une affaire complexe, mobilisant de manière importante le personnel du secteur Archives et Patrimoine. Une priorisation des réalisations et l'élaboration d'un calendrier réaliste sont donc indispensables.

# 3. Position du Conseil communal et mesures prises pour l'avenir

Le Conseil communal est pleinement conscient des différents avantages qu'une telle initiative peut apporter à la population, autant résidente en ville que de passage. De telles notices sont des outils efficaces de transmission du savoir et permettent de contextualiser des éléments de notre passé.

Dès lors, le Conseil communal s'engage à mettre en valeur les noms de rue et de places nécessitant une contextualisant historique, à un rythme permettant de conjuguer efficience et qualité de l'information.

Le Conseil communal envisage les priorités suivantes:

Type de mise en contexte	Priorité
Rues et places historiques à fréquentation touristique	1
Rues et places dont le nom nécessite une contextualisation et/ou peut être sujet à des controverses	1
Œuvres patrimoniales appartenant à la Ville et situées dans l'espace public	2
Rues et places dédiées à des personnalités historiques méconnues	2
Rues et places à l'histoire intéressante mais dont la portée est limitée (peu touristique ou ne s'adressant qu'à un public averti)	3

En outre, le secteur Archives et Patrimoine, appuyé au besoin par d'autres secteurs, pourra si nécessaire faire appel à des experts, sans pour autant devoir former systématiquement des groupes de travail. De plus, il pourra solliciter, le cas échéant, la collaboration d'experts issus du milieu académique afin de bénéficier, lors de la contextualisation de sujets polémiques, des avancées scientifiques rendues possibles par la recherche historique actuelle. En effet, de nombreux projets financés par des institutions d'enseignement supérieur et de recherche étudient actuellement des sujets sensibles issus de la contextualisation d'événements historiques ou de personnages dont les actes prêtent aujourd'hui le flanc à la critique. Enfin, il convient pour le Conseil communal de privilégier une méthode de médiation et de contextualisation historique, comme celle souhaitée par ce postulat, à celle d'un changement de nom des rues ou des places et donc d'un effacement d'une part de l'histoire de la Ville.

Par conséquent, le Conseil communal opte pour une procédure pragmatique, concentrée avant tout sur les emplacements de priorité 1 et 2. L'utilisation de codes QR est privilégiée sans pour autant exclure la possibilité d'utiliser d'autres supports.

Le postulat n° 45 est ainsi liquidé.